

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DEVE 67 Dénomination « jardin de la Mulâtresse Solitude » attribuée aux pelouses nord de la place du Général Catroux (17e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le plan annexé audit projet de délibération ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination « jardin de la Mulâtresse Solitude » aux pelouses nord de la place du Général Catroux (17e) ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 27 mai 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

La dénomination « jardin de la Mulâtresse Solitude » est attribuée aux pelouses nord de la place du Général Catroux (17e).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO